

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de SAINT SAËNS

COMMUNE DE BOSC-MESNIL

Mairie 616 route du centre
76680 BOSC-MESNIL
Tél.: 02 35.34.50.68 Fax : 09 70 61 36 67
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur François BATTEMENT, Maire de Bosc-Mesnil

Date de convocation 04 avril 2014

PRESENTS : Mmes et MM., Nicole LEROY, Myriam QUEVAL, Ludovic LEBRETON, François BATTEMENT, Jean-Marie MAINOT, Sylvain CAMPAIN, Patrick BOISSAY, Sylvain BINET, David HALOT

Pascal VAN DE STEENE à partir de 20 h 30

Denis MANUEL à partir de 20 h 35

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Myriam QUEVAL.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Le procès verbal de la séance du 30 mars 2014 est approuvé à l'unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS

N° 15/04/2014- 01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide

- d'affecter le résultat cumulé de 222 937.30 €:
- en couverture du besoin de financement de la section d'investissement c/1068 pour 17 238.53 €
- le reste sur excédent de la section de fonctionnement recettes à la ligne 002 pour 205 698.77 €.
- de reporter ligne 001 de la section d'investissement dépenses 5 006.42 €.

VOTE DES SUBVENTIONS

N° 15/04/2014 - 02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes à inscrire au budget 2014 :

- Club de l'Amitié 460 €
- Amicale des sapeurs pompiers de St-Saëns 65 €
- Restos du cœur de St-Saëns 120 €
- Banque alimentaire de Rouen et sa Région 60 €
- Animado (dans le cadre de la distribution de la banque alimentaire) 60 €
- NYD accueil 80 €
- CCAS 2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par neuf voix pour, (Myriam QUEVAL Présidente du Comité des Fêtes n'ayant pas pris part au vote), vote la subvention suivante et s'engage à l'inscrire au budget 2014 :

- Comité des Fêtes 460 €

VOTE DES TAUX 2014

N°15/04/2014 - 03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, adopte les taux des impôts locaux 2014 sans changement par rapport à 2013 :

| | Bases prévisionnelles 2014 | TAUX | Produits attendus |
|-------------------------------------|----------------------------|---------|-------------------|
| Taxe d'habitation | 161 700 € | 16,41 % | 26 535 € |
| Foncier bâti | 138 000 € | 12,63 % | 17 429 € |
| Foncier non bâti | 48 400 € | 28,95 % | 14 012 € |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 47 100 € | 14,88 % | 7 008 € |
| | | | 64 984 € |

BUDGET 2014

N°15/04/2014 - 04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

- vote le budget au niveau des chapitres
 - adopte le budget 2014
- en section de fonctionnement en équilibre pour 372 548 €
- en section d'investissement en équilibre pour 71 300 €
tel que résumé ci-après

| FONCTIONNEMENT DEPENSES | Budget 2013 | Réalisé 2013 | Budget 2014 |
|---|----------------|-------------------|----------------|
| 011 – ACHATS | 115 156 | 44 551.29 | 132 659 |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 76 950 | 64 129.51 | 76 600 |
| 65 -CHARGES DE GESTION COURANTE | 89 799 | 52 268.33 | 92 318 |
| 66 -CHARGES FINANCIERES | 11 000 | 10 650.07 | 9 888 |
| 022-DEPENSES IMPREVUES | 20 804.13 | | 20 060.67 |
| 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVEST. | 47 478.54 | | 27 923.66 |
| 042 - DOTATION AMORTISSEMENTS | 11 022.33 | 11 022.33 | 13 098.67 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 372 210 | 182 621.53 | 372 548 |

| FONCTIONNEMENT RECETTES | Budget 2013 | Réalisé 2013 | Budget 2014 |
|--|----------------|-------------------|----------------|
| 013 - ATTENUATION DE CHARGES | 20 000 | 13 355.27 | 9 000 |
| 070-REVENUS DE GESTION COURANTE | 1 958 | 2 417.51 | 534 |
| 73 -IMPOTS ET TAXES | 76 963 | 80 799 | 80 284 |
| 74 -DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 66 933 | 101 804.66 | 67 343 |
| 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 7 500.11 | 8 154.13 | 8 000.23 |
| 76 - PRODUITS FINANCIERS | 7 | 7.65 | 7 |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | | 171.72 | 1 681 |
| 002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE | 198 848.89 | | 205 698.77 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 372 210 | 206 709.94 | 372 548 |

| INVESTISSEMENT DEPENSES | Budget 2013 | Réalisé 2013 | Budget 2014 |
|--|-------------------|-------------------|---------------|
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 110 723 | 110 722.65 | 11 131 |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 20 507 | 4 571.11 | 14 810 |
| 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS | 11 200 | 6 930.56 | |
| 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 365 | 703.17 | 14 500 |
| 23- IMMOBILISATIONS EN COURS | 24 566.75 | 7 652.68 | 23 732.11 |
| 020 DEPENSES IMPREVUES | 2 32.17 | | 2 120.47 |
| 041-OPERATIONS PATRIMONIALES | 73 368.24 | 73 367.43 | |
| 001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 18 995.54 | | 5 006.42 |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 265 757.24 | 203 947.60 | 71 300 |

| INVESTISSEMENT RECETTES | BP 2013 | Réalisé 2013 | BP 2014 |
|---|------------------|------------------|---------------|
| 10- DOTATION FONDS DIVERS | 97 722 | 99 240.83 | 10 761.1 4 |
| 13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 8 099 | 2 429.70 | 2 278 |
| 20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLE | | 5 669.30 | |
| 021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT | 47 478.54 | | 27 923.66 |
| 040- AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS | 11 022.33 | 11 022.33 | 13 098.67 |
| 041- OPERATIONS PATRIMONIALES | 73 368.24 | 73 367.43 | |
| 1068 – COUVERTURE BESOIN DE FINANCEMENT | 26 207.13 | 26 207.13 | 17 238.53 |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 263897.24 | 217936.72 | 71 300 |

INDEMNITE DU RECEVEUR

N° 15/04/2014 - 05

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 100 % le taux de l'indemnité du Receveur Municipal : Monsieur Emmanuel DORE.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS EN FAVEUR DU MAIRE

N° 15/04/2014 - 06

Le Conseil Municipal

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

délègue à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas six ans
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; en défense tout recours pour excès de pouvoir intenté contre un arrêté du Maire ou une délibération du Conseil Municipal, en attaque tout référé devant tout juge : référé conservatoire, référé instruction, référé liberté, référé précontractuel, référé suspension, référé expertise dans le cadre des marchés publics
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €

prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation ;

prend également acte que, conformément à l'article L. 2122-22 susvisé, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat

prend acte que cette délibération est à tout moment révocable

autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci

prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

N° 15/04/2014 - 07

Le Conseil Municipal arrête ainsi la composition des commissions communales :

- Commission du budget :
Nicole LEROY, Myriam QUEVAL, Pascal VAN DE STEENE, Sylvain BINET.
- Commission communication :
Nicole LEROY, Myriam QUEVAL, Jean-Marie MAINOT, Denis MANUEL.
- Commission travaux-voirie-espaces verts :
Pascal VAN DE STEENE, Ludovic LEBRETON, Sylvain CAMPAIN, Patrick BOISSAY, David HALOT.

CONSTITUTION DU C.C.A.S.

N° 15/04/2014 - 08

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à **neuf** le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale puis procède à l'élection des **quatre délégués** du Conseil Municipal. Une seule liste est candidate. Elle se compose de Nicole LEROY, Denis MANUEL, Sylvain CAMPAIN, Pascal VAN DE STEENE.

Résultat du vote : 11 votants, 11 suffrages exprimés, 11 voix pour la liste candidate. Sont donc déclarés élus membres du Centre Communal d'Action Sociale **Nicole LEROY, Denis MANUEL, Sylvain CAMPAIN, Pascal VAN DE STEENE.**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

N° 15/04/2014 - 09

Le Conseil Municipal arrête la liste des vingt-quatre personnes parmi lesquelles la Direction des Services Fiscaux désignera six titulaires et six suppléants

| Proposition de commissaires titulaires : | Proposition de commissaires suppléants |
|--|--|
| Lionel LUQUET | Patrick BOISSAY |
| Nicole LEROY | Sylvain CAMPAIN |
| Pascal VAN DE STEENE | David HALOT |
| Ludovic LEBRETON | Jean-Marie MAINOT |
| Sylvain BINET | Denis MANUEL |
| Michel BOURDET | Myriam QUEVAL |
| Micheline LABARRE | Didier BOQUELET |
| Didier COUVET | Marie-Claude PHILIPPE |
| Daniel THILLARD | Catherine DEBRAY |
| Marie-Thérèse DUSSAUX | Mickaël BUQUET |
| Hors commune | Hors commune |
| Jean-Marie PAYEN | André LEMAITRE |
| Jean DUBUC | Gérard RENAUX |

DELEGUE SUPPLEANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-SAENS / PORTE DE BRAY

N° 15/04/2014 - 10

Est élu délégué suppléant de la Communauté de Communes de Saint-Saëns/Porte de Bray :

- Pascal VAN DE STEENE

QUESTIONS DIVERSES

- Une élue montre des photos de chemin en sable stabilisé réalisées dans une autre commune, un tel chemin pourrait être envisagé pour remédier au mauvais état de la sente piétonne du lotissement
Un aménagement autour de l'école est à prévoir pour éviter que l'herbe tondue ne reste collée sur la façade. Plusieurs idées sont proposées : dalles en bois, graviers, sable stabilisé.
A la salle des fêtes, la bande de plantations qui sépare la porte d'entrée du parking est à revoir.
La commission des travaux va réfléchir sur ces interventions.
- Location salle des fêtes : Monsieur le Maire demande que plusieurs personnes soient « formées » pour remettre les clés, sortir la vaisselle, donner les explications nécessaires le vendredi à 17 h 00, et faire l'état des lieux le lundi matin à 9 h 00. David Halot et Sylvain Campain se proposent pour le vendredi, Patrick Boissay et Ludovic Lebreton pour le lundi.
- Alarme de l'école : elle est directement reliée à 3 téléphones d'élus de la commune. Un changement de numéros est à faire. Se proposent : Denis Manuel, Ludovic Lebreton, Sylvain Campain et Myriam Queval. L'installateur va être contacté.
- Un conseiller demande si la redevance ordures ménagères peut être mensualisée. Pour avoir un étalement du règlement, il faut prendre contact directement avec la communauté de communes.
- Cérémonie du 8 mai : L'Association des Anciens Combattants étant dissoute, la Municipalité décide d'organiser la commémoration du 8 mai. Un article paraîtra dans le journal le Réveil, 11h45 rendez-vous à la Mairie, dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi d'un apéritif dans l'ancienne classe.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture concernant la société MSE Saint Saumont qui a déposé un permis de construire pour ériger un parc éolien constitué de 6 machines sur le territoire des communes de Bradiancourt et de Neufbosc.
- Un conseiller estime que la durée de l'éclairage public est trop importante. Des vérifications vont être faites.

La séance est levée à 22 h 10